



Procès-verbal
Le jeudi 30 mai 2002 - n° 107

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Boisclair, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, et leader du gouvernement, dépose :

Le plan directeur de développement 2002 du Parc olympique ;
(Dépôt n° 1182-20020530)

La réponse écrite à une pétition présentée le 16 avril 2002 par M. Côté (La Peltrie) concernant le statut de la forêt urbaine de l'Escarpement.
(Dépôt n° 1183-20020530)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 29 mai 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 93 Loi assurant la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 1184-20020530)

30 mai 2002

Mme Bélanger (Mégantic-Compton), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 7 mai 2002, a procédé à des consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 66 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires
(Dépôt n° 1185-20020530)

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 28 et 29 mai 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 66 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1186-20020530)

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 15, 22 et 29 mai 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 103 Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1187-20020530)

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 29 mai 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 87 Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec
et la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1188-20020530)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, la Commission des affaires sociales, afin de compléter les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi sur le système correctionnel du Québec, Loi sur le système correctionnel du Québec ;
- la Commission des finances publiques, afin de compléter les auditions dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 80, Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de compléter les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi concernant la Ville de Montréal ;
- la Commission de l'éducation, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études.

M. Beaulne, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

30 mai 2002

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de poursuivre l'étude des propositions de réforme parlementaire.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation, ainsi que les amendements transmis par M. Bégin, ministre de la Justice.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 54, Loi portant réforme du Code de procédure civile, ainsi que les amendements transmis par M. Bégin, ministre de la Justice.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption du principe

M. Ménard, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

30 mai 2002

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 67 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 67 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 mai 2002, sur la motion de M. Boisclair, ministre de l'Environnement, proposant que le principe du projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 99 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 99 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

À 12 h 56, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

Prise en considération de rapports de commissions

30 mai 2002

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis.

Après débat, le rapport est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Paré (Lotbinière) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'«Association d'hospitalisation du Québec», soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 207 est adopté.

M. Côté, ministre délégué à l'Habitation, propose que les travaux de l'Assemblée soient ajournés au vendredi 31 mai 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 15, M. Bissonnet, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 31 mai 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL